Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260605-2026_05_37R-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mai à neuf heures, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le dix-huit mai deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

PRESENTS : M. : José MERCIER ; Jean-Michel BOURREE ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Patricia TARNIER ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN

Absents excusés : Rolande RICAUD pouvoir donné à José MERCIER
Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

Absents : Guillaume CHAPEAU arrivé à la délibération n°2026.05.37
Arnaud GASNIER

Secrétaire : Kevin JOURDAN

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Délibération 2026.05.37

MODIFICATION CONTRAT SALLE POLYVALENTE PARTICULIERS – ENTREPRISES ET CONTRAT SALLE POLYVALENTE ASSOCIATIONS

Le Maire explique qu'il convient de séparer le contrat des particuliers et celui proposé aux associations afin d'éviter toutes ambiguïté tarifaire.

Les tarifs pour les particuliers / entreprises proposés :
Les habitants de BOVEL pourront bénéficier du tarif préférentiel seulement dans les cas où ils loueront la salle soit pour un usage personnel, soit pour leurs ascendants (parents, grands-parents) et leurs descendants (enfants, petits-enfants).

Location	Habitant Bovel	Habitant hors commune	Entreprise
1 soirée (18h – 22h)	/	/	50 € avec ménage obligatoire
2 jours consécutifs	335 €	585 €	585 €
3 jours consécutifs	495 €	635 €	635 €

Tél. : 02.99.92.00.34 - secretariat.mairie@bovel.fr -
Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260605-2026_05_37R-DE

De 3 à 5 jours consécutifs	645 €	785 €	785 €

Attention : Toute demi-journée entamée sera dûe : + 60 €

Les tarifs pour les associations proposés :

Location	Associations communales	Associations hors commune
1 journée (de 9h00 à 09h00)	180 €	300 €
2 jours consécutifs	335 €	585 €
3 jours consécutifs	495 €	635 €
De 3 à 5 jours consécutifs	645 €	785 €
	Pour toute manifestation EN semaine, la salle sera gratuite en journée (sauf jours fériés) sous réserve de la disponibilité de la salle.	

Attention : Toute demi-journée entamée sera dûe : + 60 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **ACCEPTER** les contrats comme proposés avec leurs tarifs
- **INFORMER** qu'il existe un contrat pour la location de la salle motricité à 50 € / jour pour la tenue de stages sur le temps des vacances.
- **INFORMER** que pour les associations communales, une subvention compensatoire partielle ou totale pourra être versée par la commune, selon le bilan présenté par l'association.
- **DECIDE** que la commune peut être à l'initiative de projets événementiels en partenariat avec une association ou entreprise. Dans ce cas, la commune pourra mettre à disposition les équipements nécessaires à la réalisation de ces projets, notamment la salle polyvalente.
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 2

Pour extrait conforme, le 26/05/2026
Le Maire, José MERCIER

Le secrétaire de Séance

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)

Tél. : 02.99.92.00.34 - secretariat.mairie@bovel.fr -
Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL